

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN193

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 34

Supprimer l'alinéa 26.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec les dispositions précédemment adoptées relatives à la reconnaissance juridique de l'attribution de la carte du combattant pour les militaires ayant participé à des opérations extérieures (OPEX).